

Two Notes on Jacques Legrand

I. The Translations of the "Sophilogium"

The *Sophilogium* of Jacques Legrand needs little introduction here. This encyclopedia of morals and the arts, which enjoyed an enormous popularity in the 15th and 16th centuries, has recently emerged from the obscurity of three centuries thanks to a renewed interest of scholars in the « official court preacher » of Charles VI and his work.

Seventy years have passed since the Augustinian friar first attracted critical notice in the strangely disparaging doctoral thesis of Alfred Coville ¹). The burden of this dissertation would seem to be a restoration of the fame once enjoyed by Legrand. But in labelling his work a poor contrast to the enlightened humanism of his contemporaries Gontier Col, Nicole de Clamanges, and Jean de Montreuil, and dismissing his thought as « inanis », « jejunos », and « indigestae puerilisque plenus eruditionis », the opposite effect is achieved. Coville himself doubted that his pen would renew interest in Jacques Legrand ²), and his fear was justified.

Recently however, with the researches of Francis Roth ³) and André Combes ⁴), a juster analysis has succeeded Coville's, presenting the course of Legrand's life and work in a clearer light, and the problem of his relationship to nascent French humanism in a more perceptive framework.

The problem which concerns us here is connected with the most important of Legrand's writings, the *Sophilogium*. Composed

¹) A. COVILLE, *De Jacobi Magni, vita et operibus*, thesis, Paris, 1889.

²) *Ibid.*, p. 97.

³) F. ROTH, « Jacques Legrand (Jacobus Magni) », in *Augustiniana*, VII, 1957, with additions and corrections in « The Epitaph of Jacques Legrand », in *ibid.*

⁴) A. COMBES, « Jacques Legrand, Alfred Coville, et le 'Sophilogium' », in *Augustiniana*, VII, 1957, and VIII, 1958.

originally in Latin about 1404 for Michel de Creney, bishop of Auxerre, the *Sophilogium* was translated in two parts, each with considerable revision, by Legrand himself. Yet to be indicated is the relationship between the *Sophilogium* and its French versions. And though the final word must await the appearance of critical editions, an examination of representative manuscripts should help to clarify this relationship.

The translation of the first part of the *Sophilogium*, which bears the title *Archiloge Sophie*, opens with a dedication to Louis, duke of Orléans ⁵⁾, in which Legrand explains « ... ja ⁶⁾ fait ce livre cy present en français le quel premierement j'avoye composé en latin et est appellé l'archiloge sophie ... » ⁷⁾. He promises : « je parleray de toutes les sciences dont Dieu m'a donné aucune cognoissance et puis apres de toutes vertus et finalement de tous estat » ⁸⁾. But this is an outline of the entire *Sophilogium* ; the *Archiloge Sophie* as we shall see, does not even complete its exposition of the sciences, that is, the first of the three parts of the *Sophilogium*. Legrand continues, touching the problem of translation :

Et ja soit ce que j'aye ce present livre en latin composé comme il est dessus dit, touteffois plusieurs choses en François c'est assavoir en ce livre cy je laisse comme pou proffitables, lesquelles en latin sont assez necessaires. Mais en français ne se peuvent bonnement declairer. Et de fait en François aucunes sont escriptes ou proces de ce livre lesquelles de prime face se monstrent estranges neantmoins le lisant les pourra bien entendre se il se veult diligemment adviser ⁹⁾.

Concluding his dedication, Legrand has composed a poem of 42 lines, lacking in the Latin, in which Philo seeks the love of Sophie, daughter of Minerva and Ulysses, who appears to him, and inspires his pen :

⁵⁾ Bibl. nat. f. fr. 143, of which B. N. f. fr. 1508 is a hurried copy. The remaining two mss. of the *Archiloge Sophie*, B. N. f. fr. 214, and 24,232, lack any dedication or table or rubrics. The 3/4 page illumination on fol. 339r of B. N. f. fr. 143, depicting Louis of Orléans receiving the *Archiloge Sophie* from Jacques Legrand, may well be a personal portrait, as a clear attempt has been made to individualize the features of both subjects.

⁶⁾ B. N. f. fr. 1508, fol. 393r: « j'aye ».

⁷⁾ B. N. f. fr. 143, fol. 359v.

⁸⁾ *Ibid.*

⁹⁾ *Ibid.*

En escoutant les ditz de sa tres plaisant bouche
 Lesquelz sont cy escripts en prose et en vers
 Par forme de proverbes a propos moult divers,
 Et pour tant je requier en l'honneur de m'amy
 Que ce livre soit dit l'archiloge sophie ¹⁰).

There follows a prose paraphrase in explanation of the poem, in which Legrand explains the meaning of « archiloge » as « principal langage », and « sophie » as « sapience » ¹¹). Finally, the division of parts is sketched, but again it is a plan of the complete *Sophilogium* that Legrand offers, and not of the *Archiloge Sophie*.

The task of giving the chapter rubrics of the *Archiloge Sophie*, and attempting to trace their sources in the *Sophilogium*, is complicated by the varying degrees of dependence of the translation upon its model. Though the *Sophilogium* is of course the source of the *Archiloge*'s main themes, Legrand's translation is by no means literal. Occasionally, new elements are introduced, and there are parts where no more than the general theme of a chapter or certain exempla can be traced to the Latin. With this in mind, I have cited as inspiring the *Archiloge* only those chapters of the *Sophilogium* whose exempla provide important motifs for Legrand's translation.

ARCHILOGE SOPHIE, Partie I :

De l'amour (B. N. f. fr. 24,232, fol. 4c-17d) ¹²

SOPHILOGIUM, Liber I :

De amore sapientie (B. N. f. lat. 3235, fol. 1d-17d) ¹³

¹⁰) *Ibid.*, 360r, lines 38-42.

¹¹) *Ibid.*, 360v.

¹²) In the ms. intended for the library of Louis, duke of Orléans (B. N. f. fr. 143) there are no individual chapter titles, each chapter being introduced, as Legrand has said, « par forme de proverbes ». However, in the later copy of this ms. (B. N. f. fr. 1508) they begin to appear, and in the remaining two (B. N. f. fr. 214 and 24,232) they are very well developed, the proverbs being increasingly incorporated into the text.

¹³) See A. COMBES, *op. cit.*, pp. 20ff., for the chapter rubrics of the entire *Sophilogium*.

Tractatus I : De quibusdam que inducunt
ad amorem sapientie (1d-10a)

- 1) Comment l'amour de sapience fait venir a honneur (4a-5a) —
1) Qualiter sapientia facit felices et de amore sapientie (1d-2b).
- 2) Comment plusieurs hommes par sapience ont acquis grant honneur (5b-6a) —
2) Quomodo veteres sapientiam amaverunt (2b-c).
- 3) Comment plusieurs femmes par sapience ont jadis acquis grant renom (6a-d) —
3) De mulieribus sapientibus (2d-3a).
- 4) Comment on doit en jeuneste estudier science et sapience (6d-8a) —
4) De studio sapientie a iuventute (3a-c).
- 5) Comment les philosophes ont amé sapience (8a-d) —
14) De famosis illustribusque philosophis qui sapientiam amaverunt (7c-8b).
- 6) Comment vraye philosophie enseigne bonnes meurs (8d-9d) —
12) De philosophia et eius descriptione et usu (6c-7a).
- 7) Comment nul n'est sage ne philosophe s'il ne maintient bonne vie (9d-11a) —
15) De studiis et sectis philosophorum (8b-9a).
- 8) Comment le sage est tousjours riche et le fol povre (11a-12b) —
6) Quomodo sapiens omnia possidet et stultus nichil (3d-4a).
- 9) Comment par sapience on puet congnoistre Dieu et les choses souveraines (12b-13b) —
8) Quomodo sapientia docet omnia (4c-5a).
- 10) Comment on doit estudier diligemment car la vie est briefve et les sciences longues (13b-14b) —
9) Quomodo iugiter est studendum (5a-d).
- 11) Comment il ne souffist mie lire es livres pour bien estudier ains convient il les sages escouter (14b-15a) —
10) Quomodo non sufficit legere sed etiam oportet audire (5d-6a).
- 12) Comment nul ne doit croire ne avoir fiance es vii ars de magique ne en songes (15a-17d) —
16) Quomodo magice artes sunt inutiles (9a-10a).

Partie II : De gramaire (18a-23b)

Tractatus II : De inventione scientiarum
et earum fine (10a-17d)

- 1) De ceulx qui premierement trouverent le latin (18a-20a) —
 - 1) De inventione grammaticae atque litterarum (10a-11b) ¹⁴⁾
- 2) Des lettres grecques et des inventeurs (20a-21b)
- 3) Des lettres latines et des inventeurs (21b-22b)
- 4) De gramaire et de ses autteurs (22b-23b).

Partie III : De logique (23b-30c)

Tractatus II : De inventione scientiarum
et earum fine (10a-17d)

- 1) De logice (23b-25d) —
 - 2) De inventione logica (11b-c) ¹⁵⁾
- 2) Des aultres livres et parties de logique (25d-26d)
- 3) Des plusiers manieres d'arguer (26d-28b) ¹⁶⁾
- 4) Les sillogismes de la premiere figure, de la seconde figure, et de la tierce figure (28b-c)
- 5) Des autres argumentations de logique (28d-30c).

Partie IV : De rethorique (30d-98c)

Tractatus II : De inventione scientiarum
et earum fine (10a-17d)

- 1) De rethorique (30d-31c) —
 - 3) De inventione rethorice (11c-d) ¹⁷⁾
- 2) De description comme une couleur de sentence (31c-32d) ¹⁶⁾
- 3) De louenge (32d-35a) ¹⁶⁾
- 4) De l'abregement (35a-d) ¹⁶⁾

¹⁴⁾ This chapter of the *Sophilogium* is the basis of this and the following three chapters.

¹⁵⁾ This chapter of the *Sophilogium* is the basis of this and the subsequent four chapters.

¹⁶⁾ The place provided for this rubric has been left blank by the copyist. I supply it from the text.

¹⁷⁾ Unless otherwise indicated, the remaining chapters show no clear borrowings from the *Sophilogium*.

- 5) De vitupere (35d-36c) ¹⁶⁾
- 6) De l'allegement (36c-40d) ¹⁶⁾
- 7) Comment alegement se puet fonder en la descripcion de ycellui contre le quel on a mespris (40d-42d)
- 8) De agrement et comment se doit faire (42d-48b)
- 9) Des autres ix couleurs de sentence (48b-50b)
- 10) [Definitions of rhetorical terms, untitled] (50b-53b) ¹⁸⁾
- 11) De rethorique (54a-55d) ¹⁶⁾
- 12) Des autres couleurs de rethorique (55d-57b)
- 13) De rime (57b-59c) ¹⁹⁾
- 14) De memoire et de la maniere de impettor pour retenir aucune chose (59c-61c)
- 15) De poetrie et comment on doit user de ycelle (61c-62d) —
4) De inventionne poetrie (11d-12b) ²⁰⁾.
- 16) De poetries (62d-63b) ¹⁶⁾
- 17) De poetes solempnelz et de leur renommee (63b-65b) —
5) De poetis famosus (12b-13a).
- 18) De l'allegation (65b-d) ¹⁶⁾
- 19) Ci ensuivent les arbres contenans en brief fixions et histoires (65d-91b) ²¹⁾
- 20) Cy finent les fictions des xv livres Ovide ²²⁾ et apres ensuivent les hystoires plus especiales de la Bible (91b-98c) ²¹⁾.

Partie V : De arismetique (98d-113d)

Tractatus II : De inventionne scientiarum et earum fine (10a-17d)

- 1) De arismetique (98d-99d) —
6) De inventionne arismetice (13a-b).
- 2) De proportionnes qui sont entre les nombres (99d-101b)
- 3) Des algorismes (101b-105d) ¹⁶⁾
- 4) La prattique comment on puet legierement compter par algorisme (105d-108c)

¹⁸⁾ Lacks in B. N. f. fr. 143 and 1508.

¹⁹⁾ Edited by E. LANGLOIS, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, tome 84), Paris, 1902, pp. 1-10. A rubric is lacking for this, the only portion of the Archiloge Sophie that has been printed.

²⁰⁾ This is the source of both chapters 15 and 16.

²¹⁾ Lacks in B. N. f. fr. 143 and 1508.

- 5) Comment par algorisme on puet un nombre adjoûter a l'autre pour faire une somme totale (108c-110c)
- 6) De subtraction c'est assavoir comment on puet un nombre oster de l'autre et veou combien il demeure (110c-111d)
- 7) Comment on peut diviser (111d-113a) ¹⁶⁾
- 8) Comment tu porras un nombre quel qu'il soit doubler (113a-d)
- 9) Comment on peut multiplier (113d- ²³⁾
- 10) Comment tu porras diviser un nombre par l'autre et de partir une somme en plusieurs parties.
- 11) Comment on peut savoir la somme d'un nombre total quant il monte omnement ²⁴⁾
- 12) Comment on doit compter par getz comme il est de coustume

* * *

It is apparent that the *Archiloge Sophie* is only a fragment of the first part of the *Sophilogium*, though with elaborate additions in the translation of the second treatise. The modest chapters on grammar, logic, rhetoric, and arithmetic furnish the idea, if not the substance, of Legrand's much more ambitious revisions in the French text ²⁵⁾. In translation, Legrand discards four chapters of the first treatise (i. e., chapters 5, 7, 11, and 13), though occasional exempla are transferred to other parts of the *Archiloge Sophie*. Nor again, do we have any treatment of the last eleven chapters of the second treatise.

Thus the rubrics announced at the beginning of the manuscript have by no means been realized. With this in mind, and the fact that all the manuscripts investigated end abruptly in medias res, it becomes clear that Legrand contemplated a complete translation of the *Sophilogium* for Louis, duke of Orléans, under the title of

²²⁾ I. e., *L'Ovide moralisé*. Cf. edition of C. de Boer, 5 vol., Amsterdam, 1915-1936 (Publ. de l'Acad. royale de Hollande, nouv. série).

²³⁾ B. N. f. fr. 24,232 breaks off here. This chapter is incomplete in all four mss. The remain rubrics are taken from B. N. f. fr. 1508.

²⁴⁾ B. N. f. fr. 214 ends with this chapter.

²⁵⁾ Thus the chapter on rhetoric becomes, as we have seen, a self-contained treatise of over 60 folios in the mss. f. fr. 214 and 24,232. Of these, however, the « fictions des xv livres Ovid », and the « hystoires plus especiales de la Bible » are lacking in the mss. f. fr. 143 and 1508.

Archiloge Sophie, but that his task was interrupted by the assassination of Louis in November, 1407 ²⁶).

Under the title *Livre des bonnes mœurs* ²⁷), Jacques Legrand completed in 1410 his translation of the *Sophilogium* for Jean, duke of Berry. The presentation manuscript (B. N. f. fr. 1023) tells us that

Ce livre fist frere Jacques Le Grant de l'ordre des hermites de Saint Augustin. Et le donna a Jehan filz de roy de France, Duc de Berry, et d'auvergne, contre de Poitou, d'Estampes, de Boulosgne, et d'auvergne. Flamel (lr).

There is no doubt that it entered the library of Legrand's new patron, for it contains the notation : « Ce livre est du duc de Berry, Jehan I » (88r). Unfortunately, the dedicatory epistle contains no observations on the problems or the program of translation. Rather Legrand comments simply : Jugai que bon seroit d'escire en langage commun aucuns enseignements. Et ce j'ai fait en [2v] ce petit livret ».

With but little more, the chapter rubrics are presented and the text follows ²⁸).

²⁶) By the same token, it is possible to date the ms. B. N. f. fr. 143, which is obviously intended for presentation, at 1406/7, and not the late 16th century, as it was previously thought.

²⁷) The editions of Lyon, 1513, and Paris 1539 are entitled *Le tresor de sapience et fleur de toute bonté*. It is doubtful that the *Livre des bonnes meurs* ever was circulated under the title of *Mémoires pour le gouvernement du royaume de France*, du temps de Charles VI, as LA CROIX DU MAINE, *Les Bibliothèques françoises* (ed. B. de la Monnoy), apparently attributes to it (I, 428, under « Jacques Petit »). More probably, this is a variant title of Jean Petit's *Justification* of the murder of Louis, duke of Orleans by Jean the Fearless of Burgundy.

²⁸) For notices on individual mss., see P. PARIS, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 7 vol., Paris, 1836 et seqq., I, p. 279, and II, p. 213; H. AUBERT, « Manuscrits Petau », in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LXXII, 1911, pp. 294f.; and Paul MEYER, « Les Manuscrits français de Cambridge », in *Romania*, XV, 1886, pp. 236-357, which cites other literature.

The number of mss. that have come down to us reflect the relative popularity of the translations of the *Sophilogium*. Of the *Livre des bonnes meurs*, the Bibliothèque nationale possesses 25 examples; of the *Archiloge Sophie*, four. And while the latter has never been printed in its entirety, there are ten recorded editions of the *Livre des bonnes meurs* between the editio princeps of Chablis, 1478 and the last impression of Paris, 1539. For a descriptive bibliography of Legrand incunabula, see (under « Magni »), L. HAIN, *Repertorium Bibliographicum*, 4 vol., Paris, 1826-1838; W. A. COPINGER, *Supplement to Hain's Repertorium Bibliographicum*, 3 vol., London, 1898-1902; and D. REICHLING, *Appendices ad*

LIVRE DES BONNES MEURS, Partie I :

Le remede qui est contre les sept pechiez mortelx (5r-37r)

SOPHILOGIUM, Liber II :

De amore virtutum (17d-69b)

Tractatus IV : De virtutibus capitalibus (46c-69b)

- 1) Comment orgueil desplaist a dieu (5r-6v) —
 - 1) Quomodo humilitas placet et exaltet, superbia vero deprimit (46c-47b) ²⁹⁾
- 2) Comment orgueil avugle l'entendement (7r-8v)
- 3) Comment humilite fait que l'omme se congnoist (8v-10v) —
 - 2) De humilitate 47b-d).
- 4) Comment humilite est agreable a dieu et au monde (10v-12v) —
 - 3) Quomodo humilitas facit homines acceptos (47d-48b)
- 5) Comment creature doit humblement obeyr a dieu (12v-14r) ³⁰⁾
- 6) Comment ingratitue desplaist a dieu (14r-16r) ³⁰⁾
- 7) Comment on doit avoir pacience en adversite (16v-18r)
 - 6) De patientia habenda (51b-53a).
- 8) Comment ire et hainne nuisent a toute creature (18r-19v) —
 - 7) De ira vitanda (53a-d).
- 9) Comment nul ne doit estriver ne engendrer ou esmouvoir noises (19v-20v) —
 - 9) De contempzione et procacitate (54a-55a).
- 10) Comment on doit vivre sobrement (20v-22r) —
 - 10) De abstinencia et sobrietate (55a-d)
 - 11) De ebrietate (55d-56b)
- 11) Comment abstinence est cause de plusieurs biens (22r-23v) —
 - 24) De castitate et pudicitia (65b-66c).
- 12) Comment on doit vivre chastement (23v-25r) —
 - 12) De vitio gule (56b-d).

Hainii-Copingerii, Munich, 8 vol., 1905-1911. A further edition of the *Sophilogium*, printed in Joannes Galliensis, *Summa collationum*, ed. N. Bonaspes, Paris 1516 may be added to those recorded in the studies of F. Roth and A. Combes. The English translations of the *Livre des bonnes meurs* are listed in F. ROTH, « Jacques Legrand (Jacobus Magni) », in *Augustiniana*, VII, 1957, p. 326.

²⁹⁾ This is the source of chapters one and two.

³⁰⁾ There is no clear source in the *Sophilogium* for this chapter.

- 13) Comment luxure fait plusieurs mauux avenir (25v-26v) —
 - 25) De luxuria vitanda (66c-67c)
 - 26) De voluptate carnis (67c-68c)
- 14) Cy ensuit la vertu de benivolence qui est contre le pechie d'envie (27r-29r) —
 - 27) De invidia (68c-69b).
- 15) Cy ensuit la vertu de diligence qui est contre le pechie de negligence (29r-31v) —
 - 23) De negligentia (64d-65b).
- 16) Cy ensuit la vertu de liberalite qui est contre le pechie d'avarice (31v-33r) —
 - 14) De liberalitate (57b-d).
- 17) Comment avarice maine l'omme a mauvais port (33r-34r) —
 - 18) De avaritia vitanda (60a-d).
- 18) Comment l'estat de povrete est moult agreable a dieu (34r-37r) —
 - 18) De avaritia vitanda (60a-d),
 - 19) De rapina et fraude (60d-61d),
 - 20) De fortuna et eius stabilitate (61d-62c).

Partie II : Les trois estas (37r-73v)

1. Des gens d'eglise

Liber III : De instructione statuum (69b-99b)

Tractatus II : De statu ecclesiasticorum (74c-80a) ³¹⁾

- 1) Comment on doit honorer les gens de l'eglise et les avoir en reverence (37r-38v) —
 - 4) Quomodo principes debent colere Deum et ecclesiam (81d-82b) ³²⁾.
- 2) Comment les gens d'eglise et singulierement les prelas doivent vivre chastment et vertueusement (38v-40r) —
 - 3) De electione prelati (75d-76b),
 - 7) De moribus prelatorum (77d-78a)

³¹⁾ The first treatise of Book III, De casu statuum mundi et de consideratione mortis (69b-74c), is put last in the *Livre des bonnes meurs*.

³²⁾ This chapter is transferred from the third treatise of this same book, De statu nobilium (80a-90c).

- 3) Comment les prelas doivent les subgiez enseigner et aux povres aumosnes donner (40r-41r) ³⁰⁾
- 4) Comment les gens d'eglise doivent preschier et dire la verite et la foi (41r-42r) —
- 9) De predicatoribus (78c-79b).
- 5) Comment on doit estudier et aprendre et singulierement la sainte escripture (42r-43r)
- 10) De scolasticis (79b-80a).

2. L'estat des seigneurs (43r-54v)

Tractatus III : De statu nobilium (80a-90c)

- 1) Comment le prince doit estre piteux et misericors (43r-44v) —
 - 3) De misericordia et pietate principum (81a-d),
 - 15) De moribus principum (86b-87a).
- 2) Comment les princes doivent estre de bonne vie et de bonne meurs (44v-45v) —
 - 2) De bonis principum (80d-81a).
- 3) Comment les princes ne doivent point estre couvoiteux ne avaricieux (45v-47v) —
 - 10) De tyranno (84c-d),
 - 16) De liberalitate principum (87b-d).
- 4) Comment les princes doivent justice maintenir et garder (47v-48v) —
 - 11) De iustitia principum (84d-85b).
- 5) Comment les princes doivent estre doux, humbles et debonnaires (48v-50r) —
 - 9) De dominio principum quomodo debet esse virtuosum (83d-84c),
 - 13) De humilitate principum (85c-86a).
- 6) Comment les princes doivent estre sobres, chastes et de bonne vie (50r-51v) —
 - 9) De dominio principum quomodo debet esse virtuosum (83d-84c),
 - 14) De castitate principum (86a-b).
- 7) Comment et en quoi les princes se doivent employer (51v-53r) —
 - 8) De ludis principum (83c-d).
- 8) Comment les chevaliers se doivent gouverner (53r-54v) —
 - 12) Quomodo victoria a deo est (85b-c),

- 20) De militibus (88c-89b),
- 21) De fidelitate militum (89c-d),
- 22) De bellis (89d-90a).

3. L'estat du commun peuple (55r-73v)

Tractatus IV : De statu plebanorum (90c-99b)

- 1) De l'estat des riches et comment ilz ne se doivent point glorifier en leurs richesses (55r-56r) —
 - 1) De divitibus et eorum statu (90c-91b).
- 2) Comment l'estat de povrete doit estre agreable (56v-57v) —
 - 2) De pauperibus et eorum statu (91b-92a).
- 3) De vieillesse et comment les anciens doivent estre bons et vertueux (57v-59r) —
 - 6) Quomodo senes debent esse virtuosus (93c-94b),
 - 7) De sapientia senum (94b-d).
- 4) De joennesse et comment les joennes se doivent gouverner sagement (59r-60v) —
 - 8) De iuventibus et eorum statu (94d-95b).
- 5) De mariage et comment on sy doit gouverner et maintenir (60v-62v) —
 - 9) Quomodo coniuges debent vivere in amicitia (95c-d),
 - 10) De fidelitate coniugum (95d-96a),
 - 11) Quomodo coniugia sunt contrahenda (96a-c).
- 6) Comment les femmes mariees se doivent gouverner et les conditions quelles doivent avoir (62v-64r) —
 - 15) De mulieribus (97c-98b).
- 7) Comment se doit maintenir virginite et pucelage (64r-66r) —
 - 16) De virginibus (98b-99a).
- 8) Comment se doit garder l'estat de veuvage (66r-67r) —
 - 17) De viduis (99a-b).
- 9) Comment les parents et par especial pere et mere doivent penser de leurs enfans (67v-68v) —
 - 12) De parentibus ad filios (96c-d).
- 10) Comment les enfans doivent obeysance et honeur a leurs parens (68v-70r) —
 - 13) De filiis ad parentes (96d-97b),
 - 14) De obedientia filiorum erga parentes (97b-c).
- 11) De marchandise et des marchans (70r-71r) —
 - 3) De mercatoribus (92a-c).

- 12) Comment les serviteurs se doivent maintenir en leurs services (71r-72r) —
 - 4) De servis et laborantis (92c-d).
- 13) De pelerinage (72r-73v) —
 - 5) De peregrinatione (92d-93b).

4. De la mort et

comment nul ne se doit de son estat glorifier (74r-88r)

Tractatus I : De casu statuum mundi
et de consideratione mortis (69b-74c)

- 1) Comment la vie de ce monde est brieve et de petite duree (74r-75v) —
 - 1) De brevitae huius vite (69b-70a).
- 2) Comment ceulx qui mainent mauvaise vie doivent mourir mau-
vaisement (75v-77r) ³⁰⁾
- 3) Comment tous pechiez mortelx desservent la mort (77r-78v) ³⁰⁾
- 4) Comment la bonne vie attrait la bonne fin (78v-80r) ³⁰⁾
- 5) Comment on doit mesprisier la vie presente (80r-81v) —
 - 2) Quomodo vita presens est carcer anime mediante corpore (70a-c).
- 6) Comment nul ne doit la mort doubter (81v-82v) —
 - 3) De contemptu mortis (70c-71b),
 - 4) De preparatione et desiderio bone mortis (71c-72b).
- 7) Comment penser a la mort est chose moult proufitable (82v-84r) —
 - 7) De consideratione mortis (73c-74a).
- 8) Comment nul ne doit estre curieux de la sepulture (84r-86r) —
 - 6) De resurrection mortuorum et immortalite anime (72d-73b).
- 9) Comment on doit penser au jour du jugement (86r-88r) ³⁰⁾.

The *Livre des bonnes meurs* is usually described as a translation of the second and third books of the *Sophilogium*. A glance at the sequence of chapters reveals this to be only partly true. Indeed, three of the four treatises in the second book, *De amore virtutum* (17d-69b), are omitted in translation ³³⁾. The *Livre des*

³³⁾ De quibusdam inducentibus ad amorem (7d-25a); 2) De virtutibus theologicis (25b-34b); 3) De virtutibus cardinalibus (34b-46c).

bonnes meurs begins with a treatment of *De virtutibus capitalibus* (46c-69b), the fourth and last treatise of the second book, and then turns to the third book, *De instructione statuum* (69b-99b), for its main source of inspiration.

Though taking its general themes from these treatises, the *Livre des bonnes meurs* begins with scarcely more than a sharing of chapter headings and certain exempla. But as the translation progresses through the five treatises it comes to resemble its source much more closely, until, with the interpretation of the closing treatise, *De statu plebanorum*, little is changed indeed. Further, the *Livre des bonnes meurs* may be called a condensation of the *Sophilogium* in that it possesses not one-half the length of the relevant parts of its model, nor in contrast to the *Archiloge Sophie*, does it contain any long interpolations.

The *Livre des bonnes meurs* has been called a « traité de morale chrétienne », and rightly so. But in this, its most characteristic feature, lies the essential difference from its source. Legrand appeals more often to Quintilian, Cicero, Seneca, Valerius Maximus, and Ovid ³⁴) to illustrate the ethical teaching of his *Sophilogium* than to the Old and New Testaments and the Church Fathers. In the *Livre des bonnes meurs* the opposite is true. The classical authors, though not entirely banished, appear much less frequently. Whether from the tastes of his patron, the duke of Berry, or the knowledge that his translation would reach an audience as yet unsympathetic to the first faint rays of French humanism, Legrand permits the Scriptures and the Church Fathers to dominate the page, imparting a different spirit to its final form.

II. The *Sophilogium* and *Le Jouvencel*

In Jean de Bueil's *Le Jouvencel*, a work very different in purpose from the *Sophilogium*, we have a striking illustration of Jacques Legrand's influence among his near contemporaries. Written between 1462 and 1477, *Le Jouvencel* is a *roman à clé* drawn

³⁴) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 87ff. cites Vincent de Beauvais as the source of Legrand's varied quotations, but many appear in Bernard Gui's *Flores chronicorum* (1311) as well. Cf. B. N. f. fr. nouv. acq. 1409.

from the life of Jean de Bueil (1406-1477)³⁵), as a lieutenant of the ecorcheur La Hire, a companion of Joan of Arc, and finally admiral of France and count of Sancerre. Combining elements of fiction and memoir it is, rather than a manual of knighthood, a book of instruction for the professional soldier. With a didactic purpose ever in mind, the plot of *Le Jouvencel* traces its hero's career from his humble beginnings as a « varlet d'aventure » to the high honors which decorate his later career, both in the struggle against the English in the Hundred Years War, and in a highly romanticized adventure in the realm of « king Amadis ».

Le Jouvencel, though reflecting the decline of the chivalric ethic and the beginnings of modern military theory, is not without its debt to the past. The use of three stages of authority through which the Jouvencel advances : « monastique », « économique », and « politique », suggests a familiarity with Aegidius Romanus' *De regimine principum* (1277)³⁶ which presents the same division of parts. Much surer is Bueil's dependence on the *Faits d'armes et de chevalerie* of Christine de Pisan (1408), from which he draws « aucuns advertissements touchant le fait de la guerre »³⁷. Lastly, in a long discourse on the character of a good prince which serves to instruct the Jouvencel in his duties as the king's lieutenant in « Crathor »³⁸), Bueil reflects his debt to the work of Jacques Legrand³⁹).

³⁵) FAVRE, C. and LECESTRE, Léon, edd., JEAN DE BUEIL, *Le Jouvencel*, 2 vol., Paris 1887-1889 (Soc. Hist. de France), I, Introduction biographique. See also R. L. KILGOUR, *The Decline of Chivalry*, Cambridge, Mass., 1937.

³⁶) For a study of Aegidius Romanus' (Gilles of Rome, Aegidius Colonna) importance for medieval political theory see W. BERGES, *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters*, Stuttgart, 1952, pp. 320-8; « Saggio di bibliografia Egidiana » in *La bibliofilia*, X-XII, 1908-1911; and F. MAILLART, « Les traductions du 'De regimine principum' de Gilles de Rome », in *Ecole des chartes, Positions des thèses*, 1948, pp. 93-96.

³⁷) See G. W. COOPLAND, « 'Le Jouvencel' Revisited », in *Symposium*, V, 1951, pp. 137-186.

³⁸) *Le Jouvencel*, II, ch. 17, pp. 66-79. This may be reminiscent of Bueil's occupation of Tours in 1427-28, or his more important captaincy of Cherbourg in 1450.

³⁹) Though the sequence has been changed, it is probable that Bueil utilized the *Sophilogium* in translation, that is, through the *Livre des bonnes meurs*, due to the absence of certain exempla found only in the Latin.

Le Jouvencel, tome II,

*Le Tresor de Sapience et Fleur
de toute bonte* (Paris, 1539) ⁴⁰).

p. 74, line 3 - p. 74, line 11 :

Aussi devez savoir qu'il n'est riens plus necessaire a ung bon prince ou chevalier que estre pitteux et enclin a misericorde. A ce propos, raconte Valere, en son huitiesme livre, comme Marcellinus prist la cite de Cyracuse ; mais, quant il vit les prisonniers, femmes et enfans, lesqueulx pleuroient, se prist a plouer. En ce mesme livre, lisons que Julius Cesar, voyant la teste de Pompeyus, son ennemi mortel, fut moult courroucie et eust moult grant pitie.

f. E vi verso, line 1 - E vii recto, line 2.

Prince sans pitie met en peril sa seigneurie et ne fait pas comme seigneur naturel, mais comme tyrant cruel, et si doyt adviser la condition des anciens, car nous lysons comment pitie faict les Roys et princes vivre en seurete. Et a ce propos racompte Valere en son cinquiesme livre comment Marcellinus print la cite de Ciracuse, mais quant il veit que les prisonniers plouroient, il se mist a plouer.

Semblablement nous lysons en ce mesme livre comme Cesar voyant la teste de Pompee son ennemy mortel fut courrouce et eut grant pitie.

p. 74, line 18 - p. 75, line 2.

Aussi devez savoir qu'il n'est riens en ce monde plus convenable en l'estat de chevalerie que liberalite, par laquelle on peult amy avoir et conquerir, si comme dit le Saige en ses Proverbes, ou xix^e chapitre. Et ad ce propos racompte Policrates, en son tiers livre, ou chapitre xxiii, comme Titus fut liberal et a cause de sa liberalite estoit moult ame, et de fait estoit courroucie la journee qu'il ne donnoit quelque chose, et disoit que le bon prince ou chevalier ne devoit riens refuser, quant c'estoit chose qu'il pavoit raisonnablement faire et donner. Ad ce propos dit Boece, De Consolation, en son premier livre, ou V cha-

f. F i r^o, line 1 - F i r^o, line 13.

Le prince doibt estre comme le chief lequel doit tous les memdres adresser, et non pas les biens de ses subgetz couvoiter, et n'est riens au monde a ung prince plus convenable que liberalite, par laquelle il peult amy avoir et conquerir, comme dict le saige en ses proverbes au xix chapitre. Et a ce propos racompte Policrate en son tiers livre au xxiii chapitre comment Titus fut tres liberal, et pourtant il estoit moult ayme et de faict il estoit moult courrouce la journee qu'il ne donnoit aulcune chose, et disoit que ung prince ne debuont riens refuser quant c'est chose qu'il peult raisonnablement faire, comme dict

⁴⁰) See *supra* for an examination of the translations of the *Sophilogium*. The *Tresor...* is a variant of the more common title, *Livre des bonnes meurs*.

pitre, que largesse fait les princes et bons chevaliers ennoblir et nobles reclamer.

p. 75, line 2 - p. 76, line 2

Seneque aussi, en son premier livre des Benefices, racompte comme Alexandre donna une cite a ung povre homme qui lui demandoit l'aumosne, et disoit que ung grant seigneur, en donnant, devoit plus regarder sa grandeur que la petitesse du demandant.

Et ja soit ce que liberalite soit moult a prisier, neantmoins devez savoir que le prince ou bon chevalier en donnant doit considerer quoy, a qui et pourquoi il donne, et par especial, si le don est grant; car autrement n'est mye liberalite, mais est prodigalite, qui vault autant a dire comme folle et oultraigeuse despense. Et, pour tant, dit Tulles, en son premier livre des Offices, ou xvii^e chapitre, que largesse se doit faire ordonneement et raisonnablement. Bien est vrai que plusieurs princes et chevaliers faillent plus par convoitise qu'ilz ne font par folle largesse. Et toutefois il n'est rien plus malseant a ung bon chevalier que convoitise, ne les autres vices ne nuisent pas tant au peuple ne aux subjectz comme l'avarice du seigneur et du prince, lequel doit estre comme l'estomac, qui distribue a tous les membres ce qu'il recoit et ne retient pour lui fors tant seulement sa nourriture, et, quant il fait autrement, c'est assavoir quant il retient la viande outre sa necessite, adonc il devient malade par trop grande repletion et fait devenir l'homme ydropique, et lors l'estomac s'en-

Boece en son premier livre de consolation au v chapitre, largesse fait les princes anoblir.

f. F i v^o, line 7 - F i v^o, line 18.

Et pourtant la felicite ne fut pas grande, mais l'opposite fist le grand Alexandre, duquel racompte Seneque en son premier livre des Benefices comment il donna une cite a ung qui luy demandoit l'aulmosne, car il disoit que ung grand seigneur en donnant doit plus regarder sa grandeur que la petitesse du demandant. Et ja soit ce que liberalite est profitable, neantmoins le prince en donnant doit considerer quoy, et a qui, et pourquoy il donne, par especial si le don est grant. Car aultrement ce n'est pas liberalite, mais prodigalite, qui vault autant a dire comme sotte et oultraigeuse despense. Et pource dit Tulle en son premier livre des Offices au xvii chapitre que largesse se doit faire ordonneement et raisonnablement...

f. F i v^o, line 21 - F ii r^o, line 1.

Bien est vrai que plusieurs gens faillent plus par couvoitise que par folle largesse. Et toutefois il n'est rien plus malseant a ung prince que est couvoitise, car les autres vices ne nuisent pas tant au peuple et aux subjectz comme l'avarice du prince, lequel doit estre l'estomac qui distribue aux autres membres la viande qu'il recoit, et ne retient pour lui sinon tant seulement sa nourriture, et quant il fait autrement c'est assavoir quant il retient la viande outre sa necessite adonc il devient maladeux par repletion, et fait l'homme devenir ydropique, et lors l'estomac se enfle,

fle et tous les autres membres deviennent gresles et chetifz ; et tout ce mal advient pour ce que l'estomac ne destribue pas la viande qu'il recoit aux aultres membres du corps. Semblablement est du prince et seigneur convoiteux, lequel fait son payz povere et ses subjectz aneantir.

p. 76, line 3 - p. 77, line 2.

A ce propos, dit Job en son xxxv^e chappitre, que mauldiz sont les princes qui apouvrisent leurs subjectz et qui, par avarice et mauvaiz conquest assemblent grans tresors ; viendra ung temps que Dieu exaulcera les povres, et les grans et mauvaiz riches auront assez affaire de mauldire l'eure que oncques eurent rechesse et tresors mauvaivement acquiz. Ad ce propos, nous racompte Pierre Damyen comment saint Gregoire donna malediction et affliction a ung chevalier qui avoit a une povre femme oste son argent, et ung petit de biens qu'elle avoit. Si se peult ung chascun moult esbahir sur le fait des chrestiens, pourquoi l'ung destruit l'autre, veu que les bestes mues d'une condition et espece ne mangent point l'une l'autre, comme dit Aristotele, en son livre des Bestes, et qui plus est, les bestes sont de l'omme piteuses. Ad ce propotz, nous lisons es ystoires des Rommains comme deux loupves nourrirent ung enfant, nomme Romulus, lequel estoit donne aux bestes pour devorer ; mais, apres, il fut roy et fonda et edyfia la cite de Romme. Par plus forte raison, ung noble chevalier doit estre piteux de son sem-

et tous les autres membres deviennent gresles et chetifz. Et tout ce mal luy advient pour ce qu'il ne distribue la viande recue. Semblablement est du prince convoiteux, le quel faict le pays perir et les membres aneantir...

f. F ii r^o, line 22 - F ii v^o, line 14.

Car comme dict Job en son xxxv chapitre. Maulditz sont ceulx qui desertent leurs subjectz, lesquelz par avarice assemblent grandz tresors par mauvais conquest car le temps viendra que Dieu exaulcera les pauvres, et que les tyrans auront assez a souffere, et assez a faire de mauldire l'heure que oncques eurent tresor mauvaivement acquis. Et a ce prepos racompte Pierre Damian comment saint Andry et saint Gregoire donnerent grand affliction a ung chevalier qui avait a ung paovre femme oste partie de sa chevance,... Et suis moult esbahy pourquoi ung homme destruit l'autre, veu que les bestes d'une et d'une espece ne mangent point l'une l'autre, comme dict Aristote en son vi livre des Bestes, et qui plus est les bestes sont de l'homme piteuses. Et a ce propose nous lysons es hystoires Rommaines que deux loups nourrirent ung enfant dict Romulus, lequel estoit donne aux bestes pour devorer, mais apres il fut roy, et fist faire et edifier Romme. Par plus forte raison ung homme doibt estre piteux et courtoys de son semblable, et ne doibt pas le prince ses subjectz deserter, mais doibt prendre exemple a

blable et non pas ses subjectz desrobbier ne pillier, mais doit prendre exemple a Thiberius, duquel nous lisons es croniques, comme ses conseilliers et ses officiers luy conseilloyent qu'il ordonnast subsides et tributz sur son peuple, lequel respondit que le bon chevalier ne doit pas robber ses subjectz ne apouvir, mais les doit garder et nourrir.

p. 71, line 7-27.

Et tel chevalier doit estre honorable, courageux, loyal en ses faiz, bon aux armes, saige habondamment et prest de deffendre le droit de son prince, de son pays et de ceulx qu'il a en son gouvernement. Et ses conditions icy doivent avoir toutes gens de guerre, lesquelx sont compris soubz l'estat de chevalerie. Et principalement le bon chevalier se doit excerciter et usaiger es faiz d'armes et de guerre, et non pas estre oyseux en querant ses delices et plaisances ; car ainsi qu'on dit, usage rent maistre et fait l'omme prest et habille ; et doit tenir le bon chevalier ce qu'il promet.

A ce propotz raconte Valere comme ung chevalier nomme Fabius promist a hannibal certain argent pour la rencon de certains prisonniers Rommains qu'il tenoit, mais qu'il les voulsist delivrer ; et lors Hannibal lui octroya sa demande. Fabius s'en vint a Romme et racompta sa promesse aux Rommains, lesquelz ne voullurent payer ce qu'il avoit promiz. Et ce voyant, Fabius vendist son heritage et tint sa promesse a Hannibal. Ainsi doit faire toute noble chevalier...

Tyberius duquel nous lysons es croniques comment ses officiers luy conseilloyent qu'il ordonnast subsides et tributz sur le peuple. Lequel respondit que le bon pasteur ne doibt point ses brebis devorer, mais nourrir et garder.

f. F viii v°, line 1-5 ; 9-22.

Le chevalier doibt estre entre mille bon et honorable, en cueur et courage, et loyal en ses faictz, de armes hardy, saige, preux, et prest de deffendre le droict de son pays. Et de ceulx ausquelz il doit servir, et de ceulx aussi lesquelz il a en son gouvernement. ... Et pource les chevaliers se doibvent excerciter, et usager en faict d'armes, et ne doibvent point estre oyseux en querant leurs ayses tellement que de fois a aultre ilz ne s'essaient de porter le faiz et la peine de chevalerie. Oultreplus les chevaliers doibvent estre loyaux, et tenir ce qu'ilz promettent. Et a ce propos racompte Valere en son vii livre comme ung chevalier Rommain nomme Fabius promist a Hannibal certain argent pour rancon de aulcuns prisonniers Rommains qu'il tenoit, mais qu'il les voulsist delivrer, et lors Hannibal uy octroya sa demande, et Fabius s'en vint a Romme et racompta aux Rommains sa promesse, lesquelz ne voullurent payer ce qu'il avoit promis. Et voyant ce Fabius il vendit son heritage et tint sa promesse a Hannibal.

p. 72, line 1 - p. 73, line 20.

A ce propotz, dit Egezipus en son v^e livre et alegue Titus, qui disoit que a chevalerie est aussi neccessaire sens que force de corps. Outre, le bon chevalier, en ses fais d'armes, ne doit estre presumptueux ne sa partie trop depriser ; car, ainsi que dit Chaton, il advient souvent que le foible desconfit le grant ; comme David, petit et humble, surmonta et desconfit Golyas, qui estoit grant, fort, et presumptueux.

Et doit savoir le bon chevalier que la victoire ne vient pas de l'omme, mais principalement de Dieu, comme il appert ou premier livre des Machabees. Aussi avons pareillement comme Moyse impetra victoire envers Dieu pour les enfans de Israil non mye par force, mais en priant Dieu et levant es yeulx et les mains au ciel, comme est escript ou livre d'Exode, ou xvii^e chappitre. Et pour ceste cause, anciennement, quant bataille se faisoit, le prestre de a loy estoit tousjours devant la chevalerie en priant Dieu, comme il appert ou livre Deuteronomie, ou xx^e chappitre. Et pour tant, dit le prophete : « L'homme ne se doit point fier en son force ne en la force de sa chevalerie ne de ses chevaulx, mais en la grace de Dieu ; car les hommes font la bataille, mais Dieu donne la victoire ». Et, pour tant saint Augustin, ou livre de la Cite de Dieu, en son cinquiemesme livre, ou xxii chappitre, dit que bataille ne se doit faire, si ce n'est a grant cause et a grant neccessite. Et pour ce, anciennement le peuple requeroit Dieu, quant bataille vouloit entreprendre, qu'il leur vouldist de-

f. G i r^e, line 8-20.

Et a ce propos Egesipus en son cinquiemesme livre alegue Titus qui disoit qu'en chevalerie plus estoit neccessaire sens et bon avis, que force de corps.

Oultreplus le chevalier en ses fais d'armes ne doit point estre presumptueux, ne sa partie trop depriser, car comme dit Chaton il advient souvent que le foible desconfint le fort, et le petit le grand, comme David Goliath surmonta. Et dois scavoier que la victoire ne vient pas de l'homme, mais principalement de Dieu, comme il appert au premier livre des Machabees au troisieme chappitre, et pour ce le chevalier ne doit en soy glorifier. Et a ce propos nous lysons comment Moyse impetra victoire, non pas par force, mais en priant Dieu, et en levant ses mains au ciel, comme il apert au livre de Exode au xvii chappitre.

f. G i r^e, line 24 - G i v^e, line 15.

Et pource anciennement quant bataille se faisoit, le prestre de la loy estoit devant en priant Dieu, comme il appert au livre Deuteronomie au xxx chappitre. Et pource dict le prophete que l'homme ne se doit point fier principalement en la vigueur de ses jambes ne en la force de son cheval, mais en la grace de Dieu. Oultreplus le chevalier ne doit point entreprendre bataille se ce n'est pour tres grande cause, ou pour tres grand mal eschever. Et pource dict saint Augustin en son v livre de la Cite de Dieu au xxii chappitre que bataille ne se doit point faire se ce n'est a tres grande neccessite. Et pource anciennement le peuple requere-

monstrer s'ilz avoient droit ou non et s'ilz avoient riens fait contre Dieu, par quoy deussent perdre la bataille. Car il est a croire et est chose vraye que ceulx qui ayment Dieu et ont bonne cause et sont repentans et confes de leurs pechiez, finalement auront victoire de leurs ennemiz, comme il appert ou livre des Levites, ou xxvi^e chapitre. Ce seroit bien fort qu'il peust venir bien a ung prince ou chevalier, qui va en bataille en desrobbant les povres et tyrannisant le peuple et meisme en leur propre payz. Tel homme ne doit pas estre prince ou chevalier, mais doit estre dit tirant. Le prince ou bon chevalier desire le bien commun et de ses subgetz ; le tirant demande et quiert son prouffit particulier et l'oppression du peuple. Les tirans font loix et coustumes iniques pour opprimer leur peuple.

roit Dieu qu'il leur vouldist demonstrier se ilz avoyent riens fait contre Dieu. Parquoy ilz deussent perdre la bataille, car ilz disoient et est chose vraye que ceulx qui ayment dieu, et ont bonne cause, auront victoire de leurs ennemys, comme il appert au livre des Levites au xxvi chapitre mais grand inconvenient seroit se les batailles se faisoient par tyrannie, et a cause de couvoitise, car comme dict le commun proverbe, peche nuyst. Et pource il n'est advis que raisonnablement plusieurs chevaliers ont eu a souffrir, car plusieurs fois ils ont fait des entreprinses non pas a bonne cause, mais par orgueil, et a cause de leurs couvoitises, et seroit qui leur peust bien venir veu qu'ilz vont en bataille non pas du leur, mais des biens maulvaisement acquis, car en allant ilz desrobent les paovres gens et mesmes en leurs pays.

f. G i v^o, line 23-26.

A ce respond Aristote en son huitiesme livre Dethiques disant, que entre roy et tirant il y a difference car le roy quiert et desire le commun, et le tyrant quiert son personal proffit et la suppression du peuple.

Jean de Bueil's use of the *Livre des bonnes meurs*, for all the duplication of text, is not indiscriminate. What he rejects of Legrand's thought is as important as what he accepts. Almost without exception Bueil's modifications and deletions to the borrowed text turn upon one point : tyranny. At times Beuil seems to avoid the mere mention of the word, as in the opening lines of the speech ⁴¹).

⁴¹) As in p. 76, line 3, which is introduced in Legrand by « Semblablement font ceulx qui desertent leurs subgetz par tyrannie lesquelz seront finalement punitz de Dieu. Comme dit Job en son xxv chapitre... » (f. F ii r^o, lines 20-22).

The most striking omission, however, is one which illustrates Legrand's attitude toward tyrannicide :

Et ceulx qui font ainsi ne sont pas dignes de estre appelez nobles, ou chevaliers, mais sont de la condition des tyrans desquelz parle Policrate en son tiers livre disant, que tuer tyrant seroit chose just. Et Tulle en son troisieme livre des offices au hytiesme chapitre, dict que le tyrant tuer est chose de l'honneste, comme nous voyons que l'homme faict couper le membre qui cause de destruction des autres, mais tu pourroys demander comment on peult congoistre le tyrant ⁴²).

The reasons for Bueil's seeming aversion to the question of tyranny are not far to seek. As a political problem it no longer held the attention of philosophers and polemicists as it had at the time of Louis of Orléan's assassination (1407). Clearly too, for Bueil, who had just become reconciled to Louis XI after his part in the revolt of the Ligue du Bien Publique, it would have been impolitic to debate the merits of tyrannicide. And if there is yet another reason for the differing emphases of *Le Jouvencel* and the *Livre des bonnes meurs*, it may well be traced to the personalities and careers of the authors themselves, one an unsophisticated soldier, the other a philosopher, a diplomat, and « professor in sacra pagina ».

Robert H. LUCAS.

⁴²) f. G i v^o, lines 15-23; see *Le Jouvencel*, supra, p. 72, line 15 ff.